

PLANÈTE EXIL



5

Familles d'accueil

L'OSAR fait office de plaque tournante entre les autorités, les ONG et la population

Rapport de fond et interview, pages 4 et 5

Journées du réfugié

Solidarité et égalité des droits pour toutes les personnes réfugiées des régions en guerre

Pages 6 et 7





Chères lectrices,
chers lecteurs,

La Suisse connaît la plus grande vague de réfugié-e-s depuis la Deuxième Guerre mondiale. Près de 50 000 personnes en provenance d'Ukraine sont arrivées et la Confédération s'attend à en

voir affluer encore 30 000 à 70 000 autres d'ici l'automne.

Les personnes réfugiées d'Ukraine bénéficient d'un accueil rapide et sans formalités administratives : ils obtiennent dès leur enregistrement un accès direct au marché du travail, le droit à l'aide sociale pour requérant-e-s d'asile et la possibilité de scolariser leurs enfants. On constate dans la situation actuelle une collaboration exemplaire entre la Confédération, les cantons, les communes, les œuvres d'entraide et les bénévoles, tous les acteurs impliqués apportant une importante contribution à la gestion de la crise.

Mais dans la crise actuelle, le système d'asile fédéraliste de la Suisse se heurte aussi à ses limites. 26 solutions cantonales semblent exister pour gérer cette crise, parfois même plus du fait des compétences communales. Et les prestations offertes aux personnes réfugiées diffèrent aussi d'un canton à l'autre, ce qui est source d'insatisfaction.

Une insatisfaction que l'on retrouve également chez les personnes réfugiées venues d'autres pays que l'Ukraine. Car ces dernières n'ont jamais été traitées avec autant de générosité que les réfugié-e-s ukrainiens. Aussi faut-il à l'avenir des droits plus homogènes entre les cantons, mais aussi entre les différents groupes de réfugié-e-s.

Cordialement,

M. Behrens

Miriam Behrens
Directrice

Couverture : Cette année, les Journées du réfugié ont pour slogan « Bienvenue en Suisse. Nous sommes là pour toutes les personnes réfugiées ».

Photo : © OSAR/CHKY/a359

Symposium sur l'asile : utiliser les expériences tirées de la guerre en Ukraine pour un changement de paradigme



Lors du 8^e Symposium suisse sur l'asile, près de 350 professionnel-le-s, ainsi que des représentant-e-s de la classe politique et d'autres

personnes intéressées, ont discuté de la protection des personnes réfugiées. Comme on pouvait s'y attendre, la situation en Ukraine et ses répercussions ont été au cœur des débats. Il est apparu clairement qu'au-delà de la tragédie qu'elle représente, la guerre que subit ce pays peut aussi offrir des perspectives pour une recherche de solutions communes dans la politique européenne des personnes réfugiées. Et que le thème de l'Ukraine ne doit pas faire oublier le sort et la situation d'autres personnes réfugiées. Lors de sa 8^e édition, le Symposium sur l'asile a apporté une contribution importante aux débats en cours. Les conférences et le bilan de la manifestation figurent sur le site :

www.osar.ch/offre-de-formation/offres-pour-adultes/symposium-suisse-sur-lasile

■ Community building : l'OSAR lance un nouveau projet

L'hébergement de personnes réfugiées chez des particuliers se passe mieux quand des réseaux de bénévoles se constituent dans l'entourage. Les bénévoles doivent en outre pouvoir échanger des expériences au-delà de leur propre groupe et suivre des formations continues. En réaction à l'actualité, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a lancé le projet pilote « community building » qui aide les bénévoles à constituer des réseaux. À long terme, elle veut renforcer le bénévolat en faveur des personnes réfugiées, indépendamment de leur pays d'origine. Les particuliers et les groupes intéressés peuvent s'inscrire sur le site de l'OSAR.

www.osar.ch/community-building

■ Afghanistan : un décret oblige les femmes à se voiler

La situation en Afghanistan ne cesse de se dégrader pour les femmes. Le 7 mai, le gouvernement taliban a édicté un décret rétablissant l'obligation qui leur est faite de se couvrir entièrement en public. Il adopte de plus en

plus de mesures qui restreignent massivement la liberté de mouvement, l'instruction et l'indépendance économique des femmes.

L'OSAR documente au fur et à mesure les derniers développements en Afghanistan sur la page : www.osar.ch/publications/news-et-recits/afghanistan-derniers-developpements/ticker

■ Il est grand temps d'assurer l'égalité de traitement des réfugié-e-s

Le Conseil fédéral a réagi rapidement et sans complication administrative à l'exode en provenance d'Ukraine, activant pour la première fois le statut de protection S suite au déclenchement des hostilités. Avec ce statut, les personnes réfugiées d'Ukraine obtiennent plus de droits que les titulaires d'une admission provisoire qui vivent chez nous depuis des années avec le permis F. L'OSAR plaide pour l'égalité de traitement de tous les personnes réfugiées qui ont besoin de notre protection.

Position de l'OSAR du 8 avril 2022
www.osar.ch/publications/opinion

Réduction injustifiée de l'aide sociale pour les étrangères et les étrangers originaires d'États tiers

Par un durcissement de la loi sur les étrangers et l'intégration, la Confédération veut abaisser les coûts de l'aide sociale. Les familles, les femmes et les enfants seraient particulièrement touché-e-s par ces réductions de prestations. L'OSAR rejette résolument ce changement de loi.

Par Raphael Strauss, spécialiste de l'intégration à l'OSAR

L'accueil des personnes réfugiées d'Ukraine a suscité un débat qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps sur le montant des prestations de l'aide sociale allouée aux personnes réfugiées. En effet, le soutien alloué aux personnes ayant droit à une protection titulaires du statut S diffère d'un canton à l'autre et se situe très en-deçà de celui versé aux bénéficiaires suisses de l'aide sociale. Selon le canton, l'aide sociale réservée aux personnes requérantes d'asile est de 20 à 60% inférieure à celle prévue pour les Suisses, les réfugié-e-s reconnus et les citoyen-ne-s de l'UE/AELE. Pour l'aide sociale ordinaire, tous les cantons se basent en principe sur les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Les étrangères et étrangers dans le besoin sont également soutenus selon ces directives quand ils possèdent un permis B, du moins jusqu'à présent.

Des économies marginales

La modification de loi envisagée implique un abaissement des barèmes de l'aide sociale pour les étrangères et étrangers originaires d'États tiers durant les trois premières années suivant l'octroi de leur permis de séjour de courte ou longue durée. Lors de la consultation, la Confédération a renoncé à déterminer l'ampleur de cette réduction, mais renvoie au fait que les barèmes de l'aide sociale sont plus bas pour les personnes requérantes d'asile. Selon les prévisions, cette mesure permettrait d'économiser entre trois et cinq millions de francs, une somme marginale par rapport aux près de 2,8 milliards que coûte chaque année l'aide sociale.

La modification de la loi n'est ni efficace, ni justifiée, bien au contraire. Elle aurait peu d'impact sur les finances, mais de lourdes répercussions sur la vie des intéressé-e-s



Ce durcissement entraîne des économies marginales, mais une charge administrative considérable pour les cantons et les communes. © Keystone/Christian Beutler, Image symbolique 2018

qu'elle enfoncerait davantage dans la précarité, rendant leurs possibilités de (ré)insertion encore plus difficiles. Au final, ils pourraient se retrouver contraints de quitter le pays, leur permis de séjour n'étant plus prolongé. On observe d'ores et déjà que les étrangères et les étrangers hésitent de plus en plus à faire appel à l'aide sociale; des gens renoncent aux moyens de subsistance auxquels ils ont droit et dont ils ont besoin pour vivre décemment par crainte d'être renvoyés. L'OSAR juge inacceptable cette instrumentalisation de l'aide sociale.

Largement plus de la moitié des personnes frappées par cette mesure sont des familles, des femmes et des enfants. Le groupe cible est majoritairement composé de personnes bénéficiant du regroupement familial (avec

des Suisses, des résident-e-s ou des titulaires d'un permis de séjour) et d'enfants de ressortissants d'États tiers nés en Suisse. Dans de nombreux cas, les personnes qui ont fait venir leurs proches sont initialement arrivées en Suisse en tant que requérantes d'asile. Les titulaires d'une admission provisoire qui ont obtenu une autorisation pour cas de rigueur pourraient aussi être concernés. Cette modification de loi saperait donc les efforts d'intégration exigés et encouragés pendant des années, si les personnes concernées devaient à nouveau, pour une raison ou pour une autre, avoir besoin d'un soutien financier.

Pour toutes ces raisons, l'OSAR rejette résolument la réduction des prestations de l'aide sociale pour les étrangères et étrangers en provenance d'États tiers.

Projet de familles d'accueil : chaque canton a besoin d'une solution sur mesure

La guerre en Ukraine a provoqué le plus grand flux migratoire en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale. Avec le projet de familles d'accueil, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) contribue à gérer, en Suisse et dans l'Union européenne, la crise générée par cette situation inimaginable. Par Raphael Strauss, responsable du projet de familles d'accueil de l'OSAR et Barbara Graf Mousa, rédactrice de l'OSAR



Liudmyla et son fils Denys ont fui Kyiv pour la Suisse. D'abord hébergés au centre fédéral pour requérants d'asile d'Altstätten, ils ont été placés par l'OSAR chez Sheila Schmid (deuxième à partir de la droite) et Dominik Hauser (à gauche), dans le canton de Glaris. Dolores Waser Balmer de Caritas Saint-Gall-Appenzell (à droite), une organisation membre de l'OSAR, épaula la famille d'accueil. © OSAR/Barbara Graf Mousa

Le projet de familles d'accueil est destiné à toutes celles et tous ceux qui ont émis le souhait de s'engager rapidement et concrètement en faveur des personnes réfugiées. Déjà pendant la guerre en Syrie, l'OSAR avait lancé, dans les cantons d'Argovie, de Genève, de Vaud et de Berne, un projet consistant à placer des personnes ayant droit à une protection chez des particuliers. Elle peut désormais s'appuyer sur ces expériences.

Au début de la guerre en Ukraine, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a demandé à l'OSAR de placer des personnes réfugiées d'Ukraine dans des familles d'accueil directement à partir des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). L'OSAR avait préalablement constitué, avec l'association Campax, un répertoire des familles d'accueil de tous les cantons. Elle a créé des structures adaptées et mobilisé ses organisations partenaires, à savoir Caritas, l'EPER, l'OSEO, la CRS et l'Armée du Salut, car elle ne pouvait pas assumer seule cette tâche herculéenne. Depuis, l'OSAR

assure la coordination entre les autorités, les familles d'accueil, les personnes réfugiées, les œuvres d'entraide impliquées et les auxiliaires bénévoles. À la demande du canton, elle veille aussi à ce qu'une œuvre d'entraide encadre les familles et leurs hôtes et partage son savoir-faire avec tous les cantons, villes et communes. «L'organisation fédéraliste du système d'asile nous oblige à trouver une solution sur mesure pour chaque canton : chacun d'eux a en effet une configuration différente et donc aussi des besoins et exigences spécifiques», déclare la directrice de l'OSAR Miriam Behrens. «Pour un maximum d'égalité de traitement entre les familles d'accueil, nous déterminons des normes de qualité, organisons des échanges d'expériences réguliers et garantissons le transfert de connaissances.»

Encourager le réseautage

Il y a au sein de la population suisse un grand potentiel de solidarité avec les personnes réfugiées. À l'heure actuelle, près de la moitié

des personnes réfugiées d'Ukraine enregistrées sont hébergées chez des particuliers. «Les familles d'accueil sont un soutien indispensable. Elles déchargent les cantons et les communes au niveau de l'hébergement et aident les personnes réfugiées dans leur processus d'intégration», déclare le responsable du projet Raphael Strauss. «Mais elles ont elles-mêmes besoin de soutien.» L'OSAR n'a donc pas tardé à mettre en place une permanence téléphonique pour les familles d'accueil et leurs hôtes. Son site Internet fournit des informations complètes en plusieurs langues, notamment en ukrainien. Afin d'encourager le réseautage parmi les bénévoles, l'OSAR a dernièrement lancé un projet de «community building». Le but est de constituer autour des familles d'accueil des réseaux de bénévoles destinés à les soulager. Des offres de formation continue dans le domaine de l'intégration et des compétences transculturelles sont en outre prévues pour les familles d'accueil. Au final, ces dernières sont ainsi soutenues de tous les côtés.

Tout est parti d'une allergie aux poils de chat

Dans le canton de Glaris, l'OSAR collabore directement avec Caritas Saint-Gall-Appenzell pour le projet de familles d'accueil. «Le simple fait de nous savoir atteignables sept jours sur sept rassure les familles d'accueil», confirme Dolores Waser Balmer, responsable de l'animation diaconale. C'est elle qui a organisé pour la rédaction de Planète-exil l'interview de Sheila Schmid et Dominik Hauser, un jeune couple qui accueille l'Ukrainienne Liudmyla et Denys, son fils de 14 ans. Mandatée par le service d'asile du canton de Glaris pour traduire de l'ukrainien vers l'allemand, Olga Vartanyan prend également place à la table en bois du vaste appartement.

Qu'est-ce qui a motivé Sheila Schmid et Dominik Hauser à accueillir des personnes réfugiées d'Ukraine ?

«Nous avons tous les deux été bouleversés d'apprendre qu'une guerre avait éclaté en Ukraine. Quand nous avons découvert sur Internet qu'il était possible de se proposer comme famille d'accueil, nous nous sommes inscrits. Comme nous avons tous les deux un caractère sociable et que nous vivons dans un grand appartement avec deux salles de bains, les conditions idéales pour une cohabitation étaient réunies.»

Pourquoi Liudmyla et Denys ont-ils décidé de loger chez une famille d'accueil ?

«Le 19 mars, lors de notre arrivée à Zurich avec le train de Hanovre, tout était encore assez chaotique. Nous sommes vraiment très reconnaissants à la Suisse de tout ce qu'elle fait pour nous. Mais les hébergements dans des dortoirs de plus de vingt personnes ont été un choc pour nous. Une fois, nous avons passé la nuit à l'hôtel Mövenpick de Regensdorf avec cinquante compatriotes, une autre fois à Steckborn, dans une sorte de bunker qui nous a fait l'effet d'une prison ; c'était difficile. Il était évident pour nous que nous préférons loger chez une famille.»

Comment la famille d'accueil a-t-elle vécu la période précédant l'arrivée de ses hôtes ?

«Pendant longtemps, il ne s'est rien passé», se souvient Dominik Hauser. «Puis, le 5 avril, j'ai reçu un coup de fil d'Altstätten. On m'a demandé si notre offre de famille d'accueil tenait toujours. Le lendemain après-midi,



Apprendre l'allemand de manière ludique et laisser les soucis de côté pendant un moment.
© OSAR/Barbara Graf Mousa

nous sommes déjà allés chercher Liudmyla et Denys à la gare. Un détail mentionné dans le formulaire d'inscription a été déterminant pour cette attribution rapide : Sheila est allergique aux poils de chat.»

«Exactement comme Denys, confirme Liudmyla. Apparemment, les familles d'accueil suisses sont très nombreuses à avoir des chats comme animaux de compagnie.»

Comment se passe la cohabitation du point de vue des hôtes ?

«C'est génial ici, je m'y plais beaucoup», s'enthousiasme Denys. «Sheila me donne des cours d'allemand intensifs et Dominik m'a inscrit au club de football. Lundi prochain, je vais pouvoir entrer à l'école publique.» «Pour le moment, nous sommes obligés de vivre au jour le jour sans projets d'avenir. Je suis malgré tout reconnaissante pour la sécurité, le calme et la détente que nous trouvons ici chez Sheila et Dominik, renchérit la mère. Maintenant, je suis bien contente d'être une personne réaliste et pragmatique. Mais j'ai parfois de la peine à accepter l'aide, je n'y suis pas habituée et ma fierté en pâtit.»

Et du point de vue du couple qui les accueille ?

«Au début, tout s'est très bien passé», rapporte Sheila. «Mais ces derniers temps, nous avons aussi remarqué que la situation était très pesante pour Liudmyla. Nous avons l'impression qu'elle est arrivée pour de bon et que la réalité la rattrape. Le fait de savoir que l'entreprise où elle a travaillé comme comptable

a définitivement fermé le 4 mai y est certainement pour quelque chose. Nous avons maintenant demandé qu'elle puisse bénéficier d'un soutien psychologique et nous aimerions bien pouvoir la mettre davantage en lien avec ses compatriotes. Mais la cohabitation fonctionne toujours super bien !»

Pour quelles tâches le soutien de l'organisation d'encadrement a-t-il été important ?

Dolores Waser Balmer : «L'aide psychologique pour Liudmyla est un bon exemple. Nous avons dû apprendre à bien nous concerter. C'est pour nous aussi un processus d'apprentissage et la constellation est différente pour chaque famille d'accueil. Dominik connaît bien les procédures administratives, car il travaille à la commune comme ingénieur forestier. En tant que maîtresse d'école primaire, Sheila est une professionnelle de l'enseignement. Sa sensibilité lui permet de deviner rapidement l'état d'esprit de ses hôtes, mais aussi d'identifier ses propres limites. Ils se débrouillent extrêmement bien tous les quatre !»

«L'OSAR nous a envoyé un mot de bienvenue où elle nous signalait l'existence de la permanence téléphonique, ajoute Sheila Schmid. Même si nous n'y avons pas eu recours, c'est bon de savoir qu'on pourrait s'y adresser en cas de questions. Nous avons une interlocutrice sur place en la personne de Dolores et apprécions énormément ce type de soutien.»

*Nom de famille connu de la rédaction



Des événements avec des stands d'information, des spécialités culinaires et des offres de rencontre variées ont de nouveau lieu cette année dans toute la Suisse. Photo: Journées du réfugié à Bâle. © OSAR/Barbara Graf Mousa

Journées du réfugié 2022

Pour que toute les personnes réfugiées expérimentent la force de la solidarité

La campagne que l'OSAR mène pour les Journées du réfugié est centrée sur l'égalité de traitement de toutes les personnes ayant droit à une protection en Suisse. Le slogan « Bienvenue en Suisse. Nous sommes là pour toutes les personnes réfugiées », illustré par une scène d'accueil à la gare, fait référence au magnifique élan de solidarité qu'on perçoit actuellement partout en Suisse à l'égard des personnes réfugiées d'Ukraine. Pourquoi les réfugié-e-s originaires d'autres pays n'en bénéficieraient-ils pas ? Par Barbara Graf Mousa, rédactrice de l'OSAR et Oliver Lüthi, responsable de la communication de l'OSAR

Des milliers de particuliers ont entre-temps accueilli des personnes réfugiées d'Ukraine par le biais du projet de familles d'accueil de l'OSAR. Quand il le faut, ils adaptent leur emploi du temps, cuisinent avec leurs hôtes ukrainien-ne-s et les aident à trouver leurs marques en Suisse. Même les décideurs et décideuses politiques ont réagi rapidement et introduit pour la première fois le statut de protection S qui assure aux personnes réfugiées d'Ukraine un accès immédiat au marché

du travail, un droit au regroupement familial et la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école publique.

Les droits accordés aux personnes réfugiées d'Ukraine devraient toutefois être étendus aux autres personnes qui ont dû quitter leur pays, parce qu'elles craignaient pour leur vie. Or, nombre d'entre elles vivent parfois des années chez nous avec le précaire statut F qui n'assure qu'une admission provisoire en lieu et place de l'asile, ce qui les prive de

droits élémentaires. L'OSAR estime que cela doit changer. Il est grand temps de traiter sur un pied d'égalité toutes les personnes ayant droit à une protection de la Suisse.

Ne pas monter les personnes réfugiées les unes contre les autres

L'inégalité entre les statuts F et S a aussi frappé quelques familles d'accueil. « Je ne trouve pas correct que les réfugié-e-s de Syrie, d'Afghanistan ou d'Érythrée n'aient pas les

mêmes droits que ceux que le statut S confère aux Ukrainien-ne-s», estime Dominik Hauser qui, avec sa partenaire, héberge depuis six semaines une femme ukrainienne et son fils. «Le fait que la Suisse a entre-temps pu accueillir si rapidement plus de 50 000 Ukrainien-ne-s montre pourtant que nous pouvons aussi offrir une protection et des perspectives d'avenir à d'autres réfugié-e-s de guerre.» Dominik Hauser insiste sur l'importance de ne pas monter les personnes réfugiées les unes contre les autres. Il faudrait plutôt selon lui supprimer les déficits et les obstacles juridiques inhérents au statut F et le rapprocher du statut S. Vous trouverez sur la double page précédente une interview de cette famille d'accueil et de ses hôtes ukrainiens.

Les personnes réfugiées originaires de pays déchirés par des guerres et des conflits persistants, comme l'Afghanistan, l'Érythrée, l'Irak, la Somalie, le Sri Lanka et la Syrie, souffrent en particulier d'être séparées de leurs proches et de s'inquiéter quotidiennement pour eux. Le statut F leur impose trois ans d'attente avant de pouvoir adresser une demande de regroupement familial. Beaucoup en pâtissent tellement que cela se répercute négativement sur leur processus d'intégration. Lors du dépôt de leur demande, elles doivent en outre être économiquement indépendantes depuis plusieurs années, maîtriser une langue nationale et disposer d'un appartement suffisamment grand. Focalisées sur la nécessité de s'émanciper de l'aide sociale, c'est-à-dire de

Activités organisées pour les Journées du réfugié

Partout en Suisse, des organisations d'entraide et des bénévoles, ainsi que des personnes réfugiées, défendent les intérêts des personnes ayant droit à la protection en cette Journée du réfugié du 18 juin 2022. Ils organisent diverses manifestations qui favorisent l'échange et le contact au sein

de la population et avec les personnes réfugiées. Les informations au sujet des différents événements sont visibles sur une carte interactive quotidiennement actualisée jusqu'à l'échéance.

www.osar.ch/journees-du-refugie

trouver au plus vite un emploi à plein temps, elles négligent l'acquisition de la langue, ce qui les exclut de la vie sociétale et ralentit leur intégration.

Vivre avec un budget minimal

Par contre, les barèmes de l'aide sociale allouée aux personnes réfugiées sont aussi bas avec le statut S qu'avec le statut F; dans quelques cantons, ils sont inférieurs de 40 pour cent aux barèmes de l'aide sociale régulière octroyée aux citoyen-ne-s suisses et aux personnes réfugiées reconnues. L'OSAR critique depuis longtemps ces barèmes dont les réfugié-e-s ukrainiens au bénéfice d'un statut S constatent aujourd'hui l'insuffisance. Ils partagent le même sort que Soroush Ahmad, un jeune Afghan titulaire d'un statut F et doté d'un solide bagage qui a cherché refuge en Suisse voici sept ans: «Dans mon canton de domicile, explique-t-il, je reçois 412 francs par mois pour la nourriture, les habits,

l'hygiène, la formation et les loisirs. Le loyer et l'assurance maladie sont pris en charge par la commune. Mais j'étudie l'économie à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse. Cette somme ne suffit pas pour les ouvrages spécialisés, l'ordinateur, les frais de déplacement et, occasionnellement, un moment de détente avec mes camarades d'études.»

Grâce à son emploi à temps partiel dans un service de livraison, Soroush Ahmad arrive tout juste à garder la tête hors de l'eau. Le statut F ne l'autorise pas à étudier à plein temps, car il lui interdit de passer un semestre à l'étranger, comme l'exige un cursus d'études à plein temps. L'intéressé devra encore attendre plusieurs années avant de pouvoir mener la vie économiquement indépendante à laquelle il aspire et avoir enfin l'assurance de pouvoir rester en Suisse. La vidéo postée sur osar.ch/journees-du-refugie offre un témoignage sincère et personnel de la manière dont il perçoit sa vie avec le statut F.



Soroush Ahmad, qui a fui l'Afghanistan, témoigne de sa vie difficile avec le statut F dans la vidéo des Journées du réfugié. © coupdoeil / Stephan Hermann



Signe de la grande solidarité, on trouve des panneaux pour les personnes réfugiées d'Ukraine dans les rues de Berne. © OSAR/Barbara Graf Mousa

La Suisse doit endosser sa part de responsabilité

Le peuple a décidé que la Suisse soutiendrait le développement de l'agence européenne de protection des frontières Frontex. Il incombe maintenant au Conseil fédéral de faire en sorte qu'elle s'implique davantage dans l'amélioration de la protection des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE et dans une réforme complète de Frontex. *Par Peter Meier, responsable de l'État-major politique & médias, et Seraina Nufer, co-responsable du Département Protection : bases légales et conseils en vue du retour*



Des agents de Frontex au service de la Lituanie contrôlent la frontière biélorusse, comme ici dans le sud de la Lituanie, près de Kapciamiestis. Photo: © EPA/STR, 2021

Dorénavant, la Suisse participera davantage au financement et à l'effectif de l'agence européenne de protection des frontières Frontex que l'UE a décidé de développer en 2019. Le peuple a en effet rejeté le référendum lancé contre cette décision et approuvé à une majorité de 71,5% la reprise du nouveau règlement Frontex de l'UE.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) voit en premier lieu dans le résultat de ce vote un attachement clair à Schengen/Dublin et à une coopération européenne dans le domaine de la politique des réfugiés et de la politique d'asile. Mais elle y voit aussi

une mission pour la Suisse : celle de s'engager davantage pour l'amélioration de la protection des droits fondamentaux des réfugié-e-s et pour une réorientation conséquente de Frontex.

Car le référendum a été l'expression d'une critique justifiée : il est simplement inacceptable que l'agence européenne bafoue les droits humains aux frontières extérieures de l'UE, qu'elle participe à des refoulements illégaux et qu'elle ne remplisse pas suffisamment sa fonction de surveillance.

Frontex n'a que trop tardé à se réformer. Le moment était venu au plus tard avec le récent départ de son directeur Fabrice Leggeri. L'UE et le conseil d'administration de Frontex doivent maintenant saisir cette occasion d'obliger l'agence européenne pour la gestion des frontières à revenir à sa mission initiale : remplir ses tâches « dans le plein respect des droits fondamentaux », comme l'exige impérativement le nouveau règlement de l'UE.

C'est la mission prioritaire. Frontex ne doit pas interpréter la protection des frontières extérieures de l'UE comme une incitation au cloisonnement à tout prix. Les réfugié-e-s doivent toujours pouvoir accéder sans entrave à une procédure d'asile partout en Europe. Frontex doit assurer la protection et le respect de leurs droits fondamentaux aux frontières extérieures.

La Suisse a aussi une responsabilité à cet égard. Elle doit maintenant faire avancer plus vite les efforts de réforme de l'Agence et se sentir clairement investie du mandat politique de s'engager, dans le cadre de sa participation à Frontex, pour le respect des droits humains, ainsi que pour plus de transparence et de contrôle démocratique.

Ébauches de solutions sur la situation aux frontières extérieures de l'UE

Les États membres de l'UE doivent appliquer le droit d'asile de façon conséquente et octroyer aux réfugié-e-s l'accès à la procédure d'asile. Frontex doit impérativement être réformée : cela passe par un renforcement du rôle d'observateur et de commissaire aux droits fondamentaux et par la mise en place d'un système indépendant et efficace de signalement, d'enquête et de surveillance de l'Agence. Il faut en outre une répartition solidaire des réfugié-e-s au sein de l'Europe.

Lien vers le document de référence « Les frontières extérieures de l'UE et le rôle de Frontex : solutions esquissées par l'OSAR » : www.osar.ch/frontieres-exterieures-solutions



Impressum
Éditeur : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75, E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CP Don : 10-10000-5



Votre don en bonnes mains.

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage : 6630 exemplaires

Rédaction : Barbara Graf Mousa (responsable), Miriam Behrens, Lucie Engdahl, Oliver Lüthi, Peter Meier, Seraina Nufer, Siméon Seiler, Raphael Strauss
Traduction : Sabine Dormond, Montreux
Mise en page : Baptiste Babey
Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne